9

Monsieur Avellino,
de la part de l'auteur.

9



MÉMOIRE

SUR

LA VÉRITABLE DÉSIGNATION

DU MONUMENT DE ROME

CONNU SOUS LE NOM

DE TROPHÉES DE MARIUS

Par M. Ch. Lenormant.

Extrait de la Revue Numismatique, 1842. — 50 exempl.

BLOIS

IMPRIMERIE DE E. DÉZAIRS

— 1842 —

MÉMOIRE

SUR LA VÉRITABLE DÉSIGNATION

DU MONUMENT DE ROME

CONNU SOUS LE NOM

DE TROPHÉES DE MARIUS.

Parmi les monuments de l'ancienne Rome qui n'ont jusqu'à présent reçu que des dénominations erronées, il faut compter les ruines, maintenant presque informes, qu'on découvre à la bifurcation des deux rues de *Porta Maggiore* et de *Santa Bibiana*, à peu de distance de l'arc de Gallien, et que, depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, on a nommées *Trophées de Marius*. Si le nom qu'on doit donner à ce monument est jusqu'à présent resté un mystère, il n'en est pas de même de sa destination, aujourd'hui parfaitement éclaircie. C'était un *château d'eau*, ou plutôt une magnifique fontaine, qu'alimentait une dérivation de l'*aqua Julia*. Des nivellements opérés par Piranesi, qui a publié sur ce sujet un mémoire intitulé : *Castello dell' acqua Giulia*, ont démontré en effet que l'*aqua Claudia* était trop haute, l'*aqua Marcia* trop basse pour la situation de la fontaine, et que l'*aqua Julia* était la seule qui dût lui fournir son tribut. En 1822, des fouilles exécutées sous la direction de M. Garnon, pensionnaire de l'Académie de France à Rome, confirmèrent l'opinion de Piranesi : on se fit alors une idée exacte de la distribution et

de la magnificence de ce monument, qui, peu différent de ce que sont aujourd'hui la fontaine de Trevi et l'*acqua Paolina*, répandait l'eau par cinq grandes bouches, trois sur la façade, et une sur chaque côté. Nibby, qui rapporte ces détails, fait remarquer qu'on n'avait pu « choisir un plus bel emplace- » ment que celui-ci, lequel occupait le plateau de l'Esquilin, » dans la portion de Rome la plus élevée sur la rive gauche » du fleuve, en face de la porte Esquiline, à un des endroits » les plus fréquentés de la ville, et précisément au carre- » four des voies *Prenestina* et *Labicana*; la première cor- » respondant à la rue actuelle de *Santa Bibiana*, et la se- » conde à celle de *Porta Maggiore* [1]. »

Les ruines de cette fontaine restèrent jusqu'en 1585 décorées de deux *trophées de marbre blanc*, que Sixte-Quint fit alors transporter au haut de l'escalier du Capitole. Une opinion populaire faisait considérer ces trophées comme ceux de Marius, ou plutôt comme ceux que Jules César avait fait restituer en souvenir de la victoire de Marius sur les Cimbres et les Teutons, pour remplacer les trophées que Marius lui-même avait élevés, et qui furent détruits par Sylla. Dans le XIIe siècle, la localité où ces trophées existaient était désignée sous les noms de *Cimbrum* ou *ad Cimbrum*. L'auteur inconnu des *Mirabilia urbis Romæ*, publiés par Montfaucon (*Diar. Ital.*, p. 295), auteur que le savant bénédictin pense avoir vécu dans le XIIIe siècle, s'exprime ainsi sur le monument en question : *In Esquilino monte fuit templum Marii, quod nunc vocatur Cimbrum, eo quod vicit Cimbros.* Il est probable, d'après ce passage, que le nom populaire du monument était *Cimbrum*, et que ce nom, qui n'était sans doute qu'une corruption d'un mot plus ancien (*Cymbarium?* [2]), ayant for-

[1] *Roma nell' anno* 1838, *Parte antica*, tom I. p. 359.

[2] Une *vasque* se voit en avant du monument, sur le médaillon de Sévere

tuitement éveillé le souvenir des Cimbres, quelque érudit d'alors aura voulu rattacher à ce souvenir les trophées dont le monument était décoré : de là, la dénomination demi-savante de *Templum Marii*, employée par les exégètes du moyen-âge. A une époque où les souvenirs de l'antiquité avaient conservé leur puissance, au milieu d'une ignorance complète, le nom de *Templum Marii* n'est pas plus extraordinaire que cent autres désignations accumulées dans les *Mirabilia*, et parmi lesquelles figure en première ligne l'arrivée de Phidias et de Praxitèle, magiciens célèbres, à Rome, sous le règne de Tibère.

Quoi qu'il en soit, tous les antiquaires modernes ont été d'accord pour rejeter l'attribution à Marius ou à Jules César des Trophées du Capitole ; mais il a existé jusqu'à présent une grande divergence d'opinions quant à l'âge de ces sculptures et du monument qu'elles décoraient. Cittadini, d'après un fragment d'inscription trouvé dans le voisinage, et sur lequel on lisait : IMP. DOM. AVG., les attribuait à l'époque de Domitien. Niebuhr[1] affirme, d'après Bellori, que « le style » et la nature de la représentation ont une identité décidée avec » les monuments du règne de Trajan. » M. Canina[2], à l'appui de cette opinion, fait observer l'analogie qui existe entre les armures dont ces trophées sont composés, et celles des Daces sur la colonne Trajane : il en conclut que le monument avait été élevé en mémoire des victoires de Trajan sur les Daces. Nibby[3] n'est point de cet avis : le caractère de la construction

Alexandre, ci-dessous décrit. *Cymbarium*, à la rigueur, aurait pu désigner cette vasque. On pourrait aussi penser à *cimbarium*, pour *cibarium*, nom appliqué quelquefois d'une manière générique à une *édifice voûté*. (V. le Glossaire de Du Cange, *sub verbis*.)

[1] Ap. Bunsen, *Beschreibung von stadt Rom*, III, th. 2, s. 305.

[2] *Indic. topogr. di Roma antica*, 1841, p. 95.

[3] *Roma nel* 1838, t. I, p. 358 et suiv.

en brique de ce monument lui paraît indiquer le règne de Septime Sévère; il trouve le même aspect aux débris de l'aqueduc qui amenait les eaux à la fontaine. *La roideur du contour, l'exécution affectée*, et *l'abus du trépan* qu'il remarque dans les trophées, lui semblent désigner clairement l'époque à laquelle appartient la masse de la construction; il croit enfin que les trophées ont été élevés pour les victoires qui autorisèrent Septime-Sévère à prendre les surnoms de Parthique et d'Adiabénique. Nous allons donner la preuve que l'opinion de Nibby est encore celle qui s'éloigne le moins de la vérité.

On connaît depuis long-temps, et par d'assez nombreux exemplaires, un *grand* et un *moyen-bronze* de Sévère Alexandre, lequel offre au revers un monument d'une grande magnificence, mais dont les détails, confus et presque imperceptibles, ont échappé jusqu'à ce jour aux regards les plus exercés. La mention, sur ces monnaies, de la *V^e^ puissance tribunitienne* et du *second consulat*, répond à l'an de Rome 979, après J.-C. 226. On s'était accordé, jusqu'à Eckhel [1], à reconnaître dans ce monument la façade ou un détail important des Thermes que Sévère Alexandre avait fait construire dans la dix-neuvième région de Rome, à peu de distance du Panthéon d'Agrippa. Eckhel [2], à son tour, aurait mieux aimé voir, sur les médailles en question, la *Basilique* bâtie par Sévère Alexandre, si Lampride, qui mentionne cette basilique (XXVI), n'eût ajouté qu'Alexandre n'avait pu l'achever. La vérité est que le monument figuré sur les médailles de Sévère Alexandre ne ressemble ni à des Thermes, ni à une Basilique.

Un beau médaillon, du même prince et de la même date, depuis long-temps connu comme existant dans le cabinet de

[1] Cf. Nardini, *Roma antica*, éd. 1816, t. III, p. 66 et suiv.

[2] D. N. VII, p. 272.

France, mais jusqu'à présent mal observé et mal décrit, nous semble devoir lever toute incertitude. En voici la description (Voy. n° 1):

IMP C M AVR SEV ALEXANDER PIVS FEL AVG. Buste lauré d'Alexandre Sevère, à droite.

℟. P MAX TR P V COS II P P. Edifice dont la partie supérieure est décorée de trois niches et se termine par une terrasse. Des pilastres et de petites niches carrées ornent le soubassement : au-devant s'étend un bassin semi-circulaire, au centre duquel s'élève une vasque. Dans la grande niche du milieu, on distingue un groupe représentant l'empereur couronné par la Victoire : dans chacune des autres niches, un trophée. D'autres sculptures garnissent les deux côtés du soubassement. Sur la terrasse supérieure, un quadrige de face et peut-être deux trophées plus petits. Dans le champ. S. C., comme sur les grands-bronzes. *Æ. Max. Mod.*

Quand, grâce à l'étendue du médaillon, on a pu reconnaître les nombreux et intéressants détails que nous venons de signaler, il ne faut plus qu'une légère attention pour les distinguer tous, sur les pièces d'un plus petit module, mais d'une belle conservation, comme le *moyen-bronze* que nous avons fait dessiner (n° 2).

L'existence des *deux trophées* sur les médailles de Sévère Alexandre avait excité mon attention. Je ne pouvais m'empêcher aussi de remarquer une certaine analogie entre la disposition qu'offre le monument représenté sur ces médailles, et ce qui reste de la construction connue autrefois par le nom de *Cimbrum* ; mais il me fallait un témoin plus exact pour éclaircir mes doutes, c'est pourquoi j'eus recours aux anciennes vues des monuments de Rome. Cette recherche ne fut pas infructueuse, et je rencontrai dans le précieux recueil de Du Pérac[1] une vue des *trophées de Marius* qui ne me permit plus

[1] *Vestigi dell' antichità di Roma raccolti et ritratti in perspettiva* (sic) *con*

d'hésiter. Cette vue, dont je donne une réduction (n° 3), nous montre les fameux trophées du Capitole, dans les niches qu'ils occupaient avant que Sixte-Quint ne les eût fait enlever. Si l'on compare la disposition générale du monument sur la vue de Du Pérac, et sur les médailles de Sévère Alexandre, on y reconnaîtra une parfaite identité, et l'on rangera définitivement la fontaine qu'ils représentent parmi les constructions de Sévère Alexandre. On rendra en même temps un juste hommage à la sagacité de Nibby, puisqu'il ne s'est écoulé que *quinze ans* entre la mort de Septime Sévère, sous lequel l'antiquaire romain plaçait la construction du monument, et l'an V de Sévère Alexandre, époque à laquelle les médailles reproduisirent la belle fontaine que le jeune empereur venait d'ajouter aux magnificences de Rome.

Lampride (XXV) dit en termes généraux que Sévère Alexandre ne se contenta pas de restaurer les monuments élevés par les anciens empereurs, et qu'il en construisit un grand nombre de nouveaux. « *Opera veterum principum instauravit;* » *ipse nova multa constituit.* » Nous pourrions nous contenter de ranger la fontaine du Mont Esquilin parmi ces créations indiquées par Lampride; mais si le témoignage précis des historiens nous manque, celui des *Regionaires* me paraît fournir une indication positive. Dans la cinquième région de Rome, dite Esquiline, existait un monument nommé par Sextus Rufus et la Notice de l'Empire NYMPHAEVM ALEXANDRI, et par Publius Victor, NYMPHAEVM D ALEXANDRI.

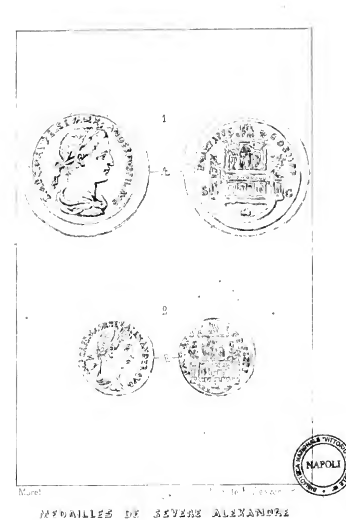
ogni diligentia da Stefano du Perac, parisino, in Roma, 1575, f° obl., pl. 27. Le recueil de du Perac a été copié (sans indication de l'original) par les Sadeler et reproduit sous ce titre : *Vestigi delle antichità di Roma, Tivoli, Pozzuolo et altri luochi come si ritrovavano nel secolo M. C. Roma, S. D. f° oblong.* L'estampe, qui représente les trophées de Marius, porte le n° 25 dans la copie des Sadeler, à cause de la suppression des n°s 17 et 18 du recueil de du Pérac, consacrés aux *Thermes de Titus.*

Pour reconnaître que le nom de ***Nymphaeum*** pouvait convenir à notre fontaine, il suffit d'ouvrir le dictionnaire de Forcellini et d'y lire l'explication du mot *Nymphæum : **fons manu exstructus e lapide, cum salientibus, unde aqua effluit, ad ornatum urbis præcipue factus : a** NYMPHA **pro** AQUA*. Cette définition s'appuie sur l'autorité de Du Cange, lequel a examiné la question dans sa ***Constantinopolis Christiana*** (Liv. I, 26). Comme en général les antiquaires sont portés à attribuer le nom de *Nymphée* à des grottes ou autres lieux de repos dans lesquels des eaux étaient introduites, il est bon de rappeler que des autorités accumulées par Du Cange, il résulte que le nom de ***Nymphaeum***, à partir du III[e] siècle au moins de l'ère chrétienne, a servi à désigner les *fontaines publiques*, appelées ailleurs *ὑδρεῖα* en grec, et *salientes* en latin. Parmi les textes que Du Cange a cités, un des plus frappants est celui des actes de Saint-Sébastien (XVIII 65), parce qu'il offre l'emploi du mot ***nymphaeum*** dans le sens le plus générique. « ***Cir ca insulas, circa vicos, circa nymphæa quoque erant*** » ***positi compulsores, qui neque emendi copiam darent, aut*** » ***hauriendi aquam ipsam facultatem tribuerent, nisi qui ido-*** » ***lis delibuissent.*** « On avait placé des agents dans les rues, » dans les carrefours, auprès des fontaines, afin d'interdire » d'acheter quoique ce fût, ou de puiser de l'eau, à ceux qui n'auraient pas sacrifié aux idoles. » Le ***Nymphaeum D. Alexandri*** est mentionné par tous les ***Regionaires***, non auprès de l'***amphitheatrum Castrense***, comme l'ont affirmé, je ne sais trop pourquoi, les auteurs de la Description de Rome en allemand [1], mais immédiatement après le ***Macellum Livianum***. Le ***Macellum Livianum*** était situé sur l'Esquilin dans le voisinage de la ***Basilica Liberiana***, aujourd'hui ***Sainte-Marie-Majeure***. ***L'Ordo Romanus***, écrit par le chanoine Benoît

[1] III. B.[d] I[er]. Th., p. 568.

vers l'an 1143, dit expressément que le jour de Pâques, le pape, après avoir quitté Sainte-Marie-Majeure et se dirigeant vers Saint-Jean-de-Latran, passait sous l'arc de Gallien, dans le lieu appellé *Macellum Livianum*, et s'avançait vers les *Trophées de Marius*: *progreditur ante templum Marii quod vocatur Cimbrum* [1]. Nibby conclut de ce texte que le *Macellum Livianum* s'étendait entre les *Trophées de Marius*, l'arc de Gallien et l'église de Saint-Antoine : il ajoute que l'arc de Gallien devait s'élever à l'entrée du *Macellum*. Parmi les autres indications que fournissent les Régionaires à la suite du *Nymphaeum D. Alexandri*, se trouvent les *Jardins de Mécène*, qui, effectivement, étaient situés à une faible distance, en dehors de la porte Esquiline, au bas de l'*Agger* de Servius Tullius. D'après tous ces témoignages réunis, je ne pense pas qu'on puisse hésiter à assigner désormais aux ruines connues sous les noms de *Trophées de Marius*, ou de *Château de l'eau Julia*, le nom de *Nymphée de Sévère Alexandre*.

[1] Mabillon, *Mus. ital.*, tom. II, p. 141.



Moret

MÉDAILLES DE SÉVÈRE ALEXANDRE